Affaires de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **85 (1934)**

Heft 7

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le 27 octobre 1774, le successeur de Zen-Ruffinen, François Frédéric Ambuel, faisait écrire par son secrétaire Charvet, une lettre latine à l'adresse de son cher Hilarion Gay, sautier de Martigny. Elle disait en substance : « Nous apprenons avec ennui que, non obstant les prohibitions déjà formulées, de nombreux hommes de notre Juridiction de Martigny, persistent à couper du bois à notre forêt au dessus des vignes du Pérey, au grand préjudice des vignes qui se trouvent au dessous. C'est pourquoi nous devons de nouveau prohiber la coupe du bois dans cette forêt, sous le ban de cent livres pour chaque contrevenant. En outre, pour la meilleure observation de nos ordres, nous mandons au Conseil de Martigny qu'il établisse deux gardes fidèles pour cette forêt et t'ordonnons que le présent mandat soit publié au lieu habituel des criées, afin que nul n'en ignore. » Comme on le voit, l'amende allait crescendo. Mais il faut convenir que cette menace produisait, sur nos Combérains, le même effet que l'épouvantail des champs de blé sur les moineaux : l'amende-épouvantail ne produisait son effet qu'un temps, après quoi l'on recommençait ! On recommençait si bien, même à la barbe des gardes, que, le 26 juin 1783, François-Melchior Zen-Ruffinen lançait un nouveau mandat qui commençait par ces mots assez froids : « Aux exécuteurs de nos ordres rière Martigny, Salut. » Pour le reste, la teneur du mandat était à peu près la même que pour celui de 1737, avec l'amende ramenée à soixante livres. Les déprédations ne finirent pas pour autant, elles se continuèrent pendant le XIXme siècle, jusque aux sombres jours de 1848, où le gouvernement libéral, ayant saisi les propriétés ecclésiastiques pour payer les frais du Sonderbund, revendit la forêt de l'évêque à un certain Jean-Louis Chappot, dit l'Ours de la Forêt. Mais c'est là une affaire anecdotique qui n'a rien à voir ici. *Ph. Farquet.*

(A suivre.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 12 avril 1934, à Zurich, au Kaspar Escher-Haus.

Tous les membres sont présents.

1° *Admission de nouveaux membres :* M. *Wattinger Fritz,* ingénieur forestier, à Schalchen p. Wila (Zurich). *Démission :* M. *Tatarinoff Eugène,* ingénieur forestier, à Luterbach (Soleure). *Décès :* MM. *Clavel Auguste,* propriétaire, à la Part Dieu p. Bulle; *Niedermann Joh.,* à Hof-Lamperswil, Kirchberg (St-Gall).

2° L'ouvrage du professeur *Imhof,* sur la nouvelle carte de la Suisse, vient de paraître. On discute au sujet de ses passages principaux relatifs aux forêts; après quelques modifications rédactionnelles, ils sont admis. M. l'inspecteur fédéral des forêts *Henne* a bien

voulu se charger de présenter un rapport sur la question, à la prochaine réunion annuelle à Lausanne, dans le but d'orienter nos sociétaires.

3° Notre caissier a fait encaisser la cotisation 1934 par remboursement postal, alors que jusqu'ici on avait recouru au chèque postal. Le nouveau mode de faire semble donner de meilleurs résultats; il simplifie la besogne.

4° Notre Société a collaboré, financièrement, à la mise sur pied de la publication de propagande, parmi la jeunesse, de « Wald und Holz », lancée par l'« Association de la Semaine suisse » pour 1933. Le succès de cette œuvre de propagande a été complet. Les travaux de concours, en allemand, primés, ont reçu comme prix un cahier de « Unser Wald », pourvu d'une couverture spéciale. De la sorte, on a pu vendre, au comité de la « Semaine suisse », environ 200 exemplaires complets du livre susmentionné.

5° M. *Steiger,* inspecteur forestier cantonal à St-Gall, a demandé que les « suppléments » de nos périodiques soient remis gratuitement à la bibliothèque des inspectorats forestiers cantonaux. Il sera donné suite à ce vœu dorénavant, pour tenir compte du fait que les cantons versent une subvention annuelle à la Société forestière suisse.

6° La commission nommée pour la rédaction de règlements normaux, concernant les directives pour l'organisation du service forestier, a estimé qu'une telle publication n'était, en principe, pas nécessaire. Aussi bien, est-il décidé de renoncer à donner suite à cette question.

7° Pour des raisons d'ordre interne, la parution de la publication en italien « Il nostri boschi » a été retardée. Elle aura lieu le plus tôt possible.

Réunion de 1934.

Lors de la dernière assemblée générale à Schwyz, en 1933, le canton de Vaud a été choisi comme lieu de réunion en 1934.

Le comité local et le comité permanent ont fixé les dates de cette réunion aux 10, 11 et, éventuellement, 12 septembre, afin de la faire coïncider avec le Comptoir Suisse, ce qui permettra de voyager à des prix réduits.

Le programme détaillé paraîtra au prochain cahier.

COMMUNICATIONS.

A propos de l'antique extraction de la poix.

La verrerie, la métallurgie, le charbonnage des bois n'ont pas été les seules industries forestières des siècles passés. Il y a lieu de leur ajouter l'extraction de la poix, dont il se faisait jadis un grand emploi.